



MUNICIPALITÉ DE  
**LAC-SIMON**

# Quai public

Règlement 541-2024

## TARIFICATION 2024

UTILISATEUR	DURÉE	EMBARCATION		
		MOTEUR DE PLUS DE 10 FORCES	WAKEBOARD <i>(Voir la carte des zones proposées pour ce type d'embarcation)</i>	CABIN-CRUISER OU VOILIER DE TYPE CROISIÈRE (AVEC CABINE)
Propriétaires/Résidents de Lac-Simon	Saisons 2022 à 2025	25 \$ **		
Terrains de camping à Lac-Simon	Saison 2024	130 \$ **	275 \$ **	<b>NON-APPLICABLE</b>
Résidents de Chénéville, Montpellier, Duhamel et Ripon	Saison 2024	130 \$	275 \$	<b>NON-APPLICABLE</b>
Non-résidents	48 heures	55 \$	130 \$	130 \$
Non-résidents	1 semaine	130 \$	330 \$	330 \$
Non-résidents	Saison 2024	330 \$	<b>NON-APPLICABLE</b>	

**\*\* Le droit d'accès à la plage du Centre Touristique du lac Simon à Duhamel est compris SEULEMENT dans la tarification des utilisateurs : Propriétaires – Résidents de Lac-Simon ainsi que les terrains de camping à Lac-Simon.**

En fonction du règlement 538-2023, les propriétaires/résidents et les saisonniers des terrains de camping à Lac-Simon, pourront faire vidanger, au quai public et sans frais, leur embarcation. Pour les non-résidents, le coût est de 20 \$ par vidange. Ce service est disponible sur demande seulement.

Sur ce lac, nous vous demandons de respecter les limites de vitesse, d'avoir une bonne conduite et de faire preuve de civisme.  
Ensemble, ayons la santé de notre lac à cœur et gardons-le propre.

**Nous vous souhaitons une bonne saison estivale!**